



' Allier Socialiste

SPECIAL EUROPE

N°4 - mai 2014

Européennes : un enjeu considérable

Chers amis, chers camarades,

Les dernières élections municipales ont été marquées par la forte abstention des électeurs de gauche mécontents et par les effets dévastateurs de la désunion dans un trop grand nombre de communes.

Le Parti Socialiste a entrepris, en commençant par le renouvellement de sa direction nationale et en se fixant un programme de travail important, de renouer avec son électorat. Nous participerons, dans l'Allier, à cette démarche d'écoute et de propositions.

Dans l'immédiat, nous nous consacrons à la campagne des élections au Parlement européen où nous sommes actuellement minoritaires. Il s'agit de **faire élire à Strasbourg une majorité de gauche** qui porte Martin Schulz, le candidat du Parti socialiste européen (PSE), à la présidence de la Commission européenne.

La construction européenne nous a apporté soixante-dix ans de paix. Il s'agit aujourd'hui, après dix ans de politique libérale, de la relancer et de la réorienter vers la croissance et l'emploi, nos priorités. L'Europe doit devenir, pour sa population, le moyen de sortir de la crise. D'ores et déjà, nos agriculteurs savent ce qu'ils doivent à la politique agricole commune qui vient d'être préservée, et nombre de réalisations sur nos territoires ont reçu des subventions souvent importantes des fonds européens (FEDER, FSE, FEADER).

Nous voulons avancer en concluant un traité social qui permette d'améliorer les conditions de vie des travailleurs et nous protège contre le dumping social : un SMIC européen, des règles plus strictes pour les travailleurs détachés...

L'enjeu est considérable pour nous Européens, pour notre avenir et celui de nos enfants.



Soutenons, dans le Massif central et le Centre, la liste du PS et du PRG conduite par Jean-Paul Denanot afin de participer à la construction de l'Europe sociale.

Amitiés socialistes !

*Jean MALLOT,
Premier secrétaire fédéral,
Candidat aux élections européennes
dans la circonscription Massif central-Centre*

L'Allier socialiste,
journal de la Fédération de l'Allier du Parti socialiste
N°4 - mai 2014
12, rue Lucien Menut - BP 3102
03105 MONTLUCON CEDEX

Directeur de la publication : Jean MALLOT
Rédacteur en chef : Sébastien BECOULET, Secrétaire fédéral à la communication
Impression : Typocentre - Rue Benoit d'Azy - BP 1117 - 03103 MONTLUCON CEDEX
Dépôt légal mai 2014 N°ISSN : 2269-5974

Nous remercions Jean-Louis GROTTO et toutes les personnes qui ont participé à la rédaction de ce numéro

Décryptage - L'Europe par la preuve

Difficile de parler d'Europe tant la défiance est forte envers les politiques d'austérité menées par la Commission européenne et une majorité d'États. Aucune solidarité effective, aucun projet politique commun ne donne sens à ce qui doit être la grande ambition progressiste de ce siècle. Il est pourtant impératif que les peuples ne se détournent pas du projet européen. Dans ce numéro, nous avons choisi deux dossiers concrets (l'encadrement des travailleurs détachés et la lutte contre les paradis fiscaux) qui illustrent où l'Europe peut et doit agir au service des citoyens.

Sébastien BECOULET, Secrétaire fédéral à la communication



Travailleurs détachés : des avancées sociales à poursuivre

En 2009, les socialistes européens avaient fait campagne contre le dumping social. Sous l'action du Parlement européen et de la France, il y a enfin du progrès avec le vote récent des eurodéputés pour mieux encadrer le détachement des travailleurs en Europe et l'adoption en France d'une proposition de loi renforçant dès à présent la législation nationale.

Les traités européens posent le principe de libre-circulation des personnes. Afin de protéger les droits des salariés, une directive européenne de 1996 pose le principe d'application du droit du pays d'accueil (rémunération des salariés détachés aux conditions du pays d'accueil sauf si le droit du pays d'envoi est plus favorable et application du droit du travail du pays d'accueil).

Ce principe clair est pourtant contredit par la pratique. Les États-membres ont en effet de grandes difficultés à contrôler l'application de la directive et à en prévenir les abus : défaut de déclaration de détachement, non-paiement des salaires et des heures supplémentaires, dépassement de la durée légale du travail, etc.

A cela s'ajoute le fait que le régime de protection sociale reste bien celui du pays d'origine ainsi que les cotisations sociales qui lui sont liées. **Le dumping social s'est ainsi développé à grande échelle** avec la création par les entreprises de filiales « coquilles vides » dans les États où les cotisations sociales sont faibles pour y localiser fictivement leurs salariés, une distorsion de concurrence qui menace nos emplois mais aussi notre système de protection sociale.

Le nombre de travailleurs détachés officiellement détachés en France a explosé ces dernières années après les élargissements de 2004 et de 2007 : de 26 000 en 2004, ce nombre est passé à 210 000 en 2013 sans compter les salariés « low cost » présents sur le territoire français sans avoir fait l'objet d'une déclaration préalable de détachement (le nombre de salariés français détachés dans l'UE est, quant à lui, estimé à 170 000).

Un pas vers l'Europe sociale des travailleurs

Après de difficiles négociations et malgré l'opposition du Royaume-Uni, les ministres du Travail européens, sous l'impulsion de la France, de l'Allemagne mais aussi de la Pologne, sont arrivés à un accord pour mieux encadrer

les détachements avec deux avancées importantes :

- le renforcement des contrôles dans chaque pays : les entreprises seront dans l'obligation de fournir à la demande des autorités nationales les documents dans la langue du pays d'accueil prouvant que la rémunération et les conditions de travail des travailleurs détachés employés sont conformes à la loi ;
- une responsabilité conjointe et solidaire du contractant et du sous-contractant : les donneurs d'ordre sur un chantier de construction devront, partout en Europe, vérifier les pratiques de leurs sous-traitants et seront tenus responsables des agissements frauduleux.

Le Parlement européen a renforcé ces dispositions, en avril dernier : tous les pays européens devront adopter une définition commune des travailleurs détachés afin de combler les lacunes d'un dispositif qui permettait de jouer sur des définitions différentes.

La Loi Savary en France pour aller plus loin

Les mesures européennes vont clairement dans le bon sens même si elles ne s'appliqueront au plus tôt qu'en 2016 et ne règlent pas le dumping sur les cotisations sociales. Les écarts de salaire et de protection sociale entre États-membres sont les premiers facteurs qui expliquent l'intérêt pour certains travailleurs est-européens de venir travailler en France ou en Allemagne.

Afin d'aller plus loin, les députés français ont adopté la proposition de loi portée par Gilles Savary, le 25 février dernier, qui étend le principe de responsabilité solidaire à tous les secteurs et à tous les sous-contractants. Il rend aussi possible la publication d'une liste noire d'entreprises et de dirigeants condamnés pour travail illégal à plus de 15 000 € d'amende, et permet aux syndicats de se constituer partie civile dans un procès contre un employeur en infraction.

Ces avancées ne permettront pas de résoudre tous les abus liés au détachement des travailleurs. Elles constituent cependant de vrais pas en avant pour une Europe sociale obtenues alors que le camp progressiste est minoritaire en Europe. Il faut désormais aller plus loin en mettant en place un salaire minimum européen (égal à 60 % au moins du salaire médian du pays) et en contrôlant mieux le respect par les entreprises étrangères des droits fiscaux et sociaux des pays au sein desquels s'effectue le travail, deux propositions portées par le Parti socialiste européen.

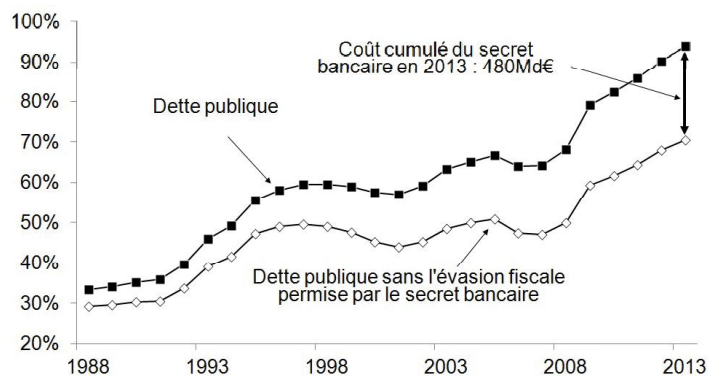
S. Bécoulet

Agir contre les paradis fiscaux

Dans son ouvrage « La richesse cachée des nations » (Seuil, 2013), l'économiste Gabriel Zucman, membre de la nouvelle vague autour de Thomas Piketty, décrypte le mécanisme de l'évasion fiscale et souligne son coût énorme pour les États. Il donne surtout des pistes concrètes pour lutter contre l'opacité financière pratiquée par les plus fortunés et les multinationales.

L'auteur s'est attelé à estimer le coût de l'évasion fiscale. Résultat : à l'échelle mondiale, **8 % du patrimoine financier des ménages serait détenu dans des paradis fiscaux** soit 5800 milliards d'euros, 360 milliards pour les seuls Français, dont la moitié en Suisse. Si on peut discuter de la précision du résultat, le constat est clair : alors que Nicolas Sarkozy affirmait en 2009 que « les paradis fiscaux, c'est terminé », ces derniers ne se sont jamais aussi bien portés qu'aujourd'hui.

Selon G. Zucman, sans le secret bancaire, la dette publique française ne serait pas de 94 % du PIB mais de 70 %



Paradis fiscaux : tout reste à faire

L'affaire Cahuzac l'a démontré : nous sommes au niveau zéro, ou presque, de la lutte contre les paradis fiscaux. Toutes les politiques aujourd'hui discutées butent sur trois limites :

- les conventions passées se limitent trop souvent à des déclarations de bonnes intentions sans menaces de sanctions ;
- l'échange automatique d'informations bancaires a toutes les chances de buter sur l'opacité financière ;
- il n'y a pas de moyen de vérifier que les paradis fiscaux respectent l'esprit de la réglementation internationale.

Au cœur de l'Europe, le Luxembourg joue un rôle central dans l'évasion fiscale internationale. Rappelons que le candidat de la droite aux élections européennes est Jean-Claude Juncker, qui a gouverné 18 ans ce petit pays mais grand paradis fiscal.

Un plan d'action en trois temps

Il faut d'abord instaurer des sanctions financières à l'encontre des paradis fiscaux, comparables à ce que coûte leur secret bancaire aux autres pays. Ainsi, selon G. Zucman, la France, l'Allemagne et l'Italie peuvent contraindre la Suisse à abandonner son secret bancaire en imposant conjointement des droits de douane de 30 %, car les coûts pour la Suisse dépasseraient alors les revenus que ses banques tirent de l'évasion.

Deuxième volet du plan d'action, l'établissement d'un cadastre financier mondial, comme outil de contrôle, indiquant qui possède l'ensemble des titres financiers en circulation et où. Ce registre mondial serait confié au Fonds monétaire international (FMI).

Une fois ce cadastre créé, il faudrait instaurer un impôt global sur le capital, prélevé à la source par le FMI et levé sur la base du fichier, tous les ans, à hauteur de 2% de la valeur de chaque titre financier. Ceux qui déclareraient leurs titres à l'administration fiscale de leurs pays récupéreraient l'impôt.

Feuille de route trop ambitieuse ? Peut-être mais il est urgent de mettre en place des sanctions commerciales efficaces en commençant par l'Europe. A cet égard, l'accord entre les chefs d'État au Conseil européen de mars dernier qui prévoit la levée du secret bancaire dans l'Union européenne est une première étape mais il sera essentiel de mettre en place des contrôles et des sanctions pour que cet accord soit réellement efficace et pas une normalisation de façade.

S. Bécoulet

Elections européennes du 25 mai 2014 - Les candidats du PS et du PRG dans la circonscription Massif Central-Centre

1. Jean-Paul DENANOT
2. Karine GLOANEC MAURIN
3. Jean MALLOT
4. Marion CANALES
5. Christophe LAVIALLE

CHOISIR
NOTRE
EUROPE



Europe - Les militants prennent la parole

A l'occasion des prochaines élections européennes, quatre militants nous ont confié leur vision de l'Europe :

« Le 25 mai prochain, j'irai voter. J'irai voter comme toujours, parce que c'est mon premier devoir de citoyenne et que, pour moi, la question d'aller ou de ne pas aller voter ne se pose même pas. Mais je n'irai pas voter simplement parce que c'est une évidence. J'irai voter parce que je crois en l'Europe. L'Europe, c'est comme le vote, une évidence. Je suis née avec et je ne peux pas imaginer qu'elle ne soit plus. Certaines de ses décisions sont contestées : les fameux 3%, l'Euro fort, le plombier polonais... Mais que dire de ces réalisations-là après à peine 60 ans d'existence ? La paix en Europe, l'effort de démocratie, des mécanismes de protection des droits et libertés fondamentaux, la libre circulation des personnes... Je me sens française et européenne.
Le 25 mai prochain j'irai voter pour choisir des représentants au Parlement européen qui croient à une Europe plus juste, plus sociale, plus fraternelle. Nous avons le droit de choisir quelle Europe nous voulons, alors choisissons. »



Marie LE FRANC
Section d'Yzeure



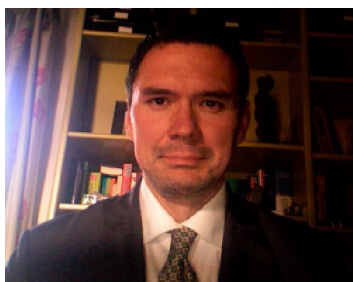
Patrice CAILLOT
Section de Montluçon

« L'Europe est en marche depuis 1952 avec la Communauté européenne du charbon et de l'acier qui était destinée à la reconstruction après les désastres provoqués par la guerre. Depuis cette époque, un long chemin a été parcouru, marqué par l'entrée progressive de nombreux États-Membres. A petits pas pour commencer, et à pas de géants au cours des dernières années. Nous sommes entrés dans la mondialisation sans trop se soucier par avance de ce que serait notre Constitution européenne, sans politique monétaire, fiscale, salariale, administrative, voire idéologique commune. Le Congrès des États-Unis compte 535 membres (100 Sénateurs et 435 Représentants). Le fonctionnement de l'Union européenne est plus complexe. Il faut ajouter aux 751 députés européens les représentants des États (Conseil Européen, Conseil de l'Union) et les membres des autres instances (Commission européenne, BCE, Cour de justice...). Comment dans de telles conditions pouvons-nous évoluer efficacement ?
Bien sûr, nous serons fiers de nos représentants régionaux au Parlement, mais cependant exigeons de leur part la transparence et surtout la communication dont ils sont redevables en échange de nos votes. »

« J'attends de l'Europe qu'elle contribue à l'amélioration des conditions de travail et que, par conséquent, la priorité soit donnée au volet social, en fixant un cadre de convergences progressives vers le haut : salaire minimum, protection sociale, durée légale du travail par exemple. La concurrence déloyale des travailleurs détachés doit cesser, par une obligation de respecter les lois et conventions collectives du pays où s'effectue le travail.
Sur le plan fiscal, il faut imposer une taxation des transactions financières et accentuer la lutte contre les paradis fiscaux.
J'attends de l'Europe qu'elle contribue à l'amélioration des conditions de vie en étant plus équitable et solidaire entre les peuples ou entre les territoires (dans l'attribution de ses fonds, dans l'égalité homme-femmes), plus démocratique (renforcer les pouvoirs du Parlement) et davantage tournée vers l'écologie (développer des infrastructures transeuropéennes d'énergie propre, de transport et de communication).
Enfin, l'Europe ce sont aussi de beaux échanges ou mutualisations de savoirs et de cultures : Erasmus pour les étudiants, grands projets industriels (Airbus) ou de recherche scientifique. J'attends cela de l'Europe : faire que nous soyons plus forts ensemble. »



Garance ROUVET
Section de Bellerive-sur-Allier



Philippe PAWLAK-COURDAVAULT
Section d'Avermes

« A bien des égards, la situation actuelle met en lumière le manque d'action politique de, et au sein de, l'Union européenne. L'échafaudage actuel est un édifice déshumanisé. Les acteurs financiers s'organisent très bien sans nous. Organisons-nous. Nous voulons plus d'Europe politique parce que c'est elle qui nous permettra de vivre mieux. Voter est un acte éminemment politique. Nous pouvons le faire le 25 mai prochain. A la lumière de l'histoire de l'humanité, et compte tenu du fait que l'histoire de notre construction européenne est très jeune, nous pouvons considérer que le travail ne fait quasiment que commencer. Alors ce n'est certainement pas le moment de baisser les bras. »